



RAPPORT en vue du DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2024

Débattu et approuvé en séance de Conseil communautaire du 12 mars 2024

A- Cadre juridique	2
B- Contexte	3
B-1 Les statuts et la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences de la CC Usses et Rhône :.....	3
B-2 La définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences :.....	3
B-3 Les délibérations et décisions citées dans ce document	3
C- Retours sur l'année 2023 :.....	3
C-1 L'organisation budgétaire :	3
C-2 Orientations en matière de fiscalité :.....	4
C-3 Les montants des attributions de compensation :.....	4
C-4 Les principaux montants concernant la fiscalité, les redevances et les reversements :.....	5
C-5 L'état de trésorerie des budgets de la CC Usses et Rhône :.....	15
C-6 Avancement de l'inventaire de la CC Usses et Rhône :.....	16
C-7 La gestion de la dette :	17
C-8 L'évolution du nombre de budgets annexes :.....	20
C-9 Les évolutions 2023 en matière de ressources humaines :	20

C-10 Le renouvellement du marché des assurances :	23
C-11 La participation des Communes aux déficit des circuits de transports scolaire vers les écoles maternelles et primaires :	24
D- Objectifs pour l'exercice 2024 :	25
D-1 Les orientations en matière de prospective financière et de fiscalité :	25
D-2 Le transfert des actifs des ZAE :	28
D-3 Gestion de la dette en 2024.....	29
D-4 Les financements des projets pour 2024 :	31
D-5 La contraction de nouveaux prêts pour financer les projets en investissement :	34
D-6 Finalisation des actions sur la refonte du nombre de budgets annexes :	34
D-7 La gestion des Ressources Humaines (RH) – Évolutions à venir :	34
E- Signatures	35
F- Table des sigles	36

A- Cadre juridique

La CC Usse et Rhône a été créée au 1^{er} janvier 2017, à la suite de la loi NOTRe et par arrêté interpréfectoral de fusion¹.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer les élus afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote des budgets primitifs et ce conformément au CGCT². Il doit faire l'objet d'un rapport.

Dans le cadre des dispositions législatives, les collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants ou les EPCI ne regroupant pas de communes de plus de 3 500 habitants ne sont pas tenus de présenter un débat d'orientation budgétaire. Toutefois, dans ces conditions, une version simplifiée est établie afin de communiquer au public.

Le vote des budgets de la CC Usse et Rhône est prévu en Conseil communautaire du 9 avril 2024, le présent rapport réunit les bilans, analyses, éléments financiers, contraintes et propositions pour la tenue de ce débat. Il doit être validé un mois avant, soit lors du Conseil communautaire du 12 mars 2024.

Le rapport du DOB est présenté chaque année. Les versions antérieures de 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 sont disponibles sur le site internet de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/6533-documents-d-orientations-budgetaires.htm>.

¹ PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 du 13/12/2016.

² Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

B- Contexte

B-1 Les statuts et la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences de la CC Usse et Rhône :

Les statuts et la synthèse de la définition de l'intérêt communautaire des compétences sont disponibles sur le site internet de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/6535-statuts-et-interet-communautaire.htm>.

Il n'y a pas eu de modifications statutaires au cours de l'exercice 2023. Les statuts modifiés en 2019 ont été validés par arrêté interpréfectoral le 10 mars 2020.

B-2 La définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences :

Une synthèse des définitions de l'intérêt communautaire depuis la création de la CC Usse et Rhône en 2017 est disponible sur le site internet de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/6535-statuts-et-interet-communautaire.htm>.

Aucune modification de la définition de l'intérêt communautaire a eu lieu en 2023.

B-3 Les délibérations et décisions citées dans ce document

Les délibérations et décisions citées dans le présent rapport de DOB seront consultables en annexe.

Toutes Les délibérations des Conseils communautaires sont consultables sur le site de la CC Usse et Rhône au lien suivant : <https://www.usse-et-rhone.fr/9530-deliberations.htm>, ainsi que les procès-verbaux des Conseils communautaires : <https://www.usse-et-rhone.fr/6538-conseils-communautaires.htm>.

C- Retours sur l'année 2023 :

C-1 L'organisation budgétaire :

L'approbation en Conseil communautaire des délibérations budgétaires a été réalisée comme suit :

- Comptes de gestion 2022 : Conseil communautaire du 11 avril 2023 (délibération n° CC 42/2023),
- Comptes administratifs 2022 : Conseil communautaire du 11 avril 2023 (délibération n° CC 43/2023),
- Affectation des résultats 2022 au budget 2023 : Conseil communautaire du 11 avril 2023 (délibération n°CC 44/2023),
- Budgets primitifs 2023 : Conseil communautaire du 11 avril 2023 (délibérations n°CC 49/2023 à n°CC 58/2023).

À noter que les budgets disposant d'une trésorerie autonome sont le budget principal de la CC Usse et Rhône, le BA du port de Gallatin, le BA Assainissement et le budget principal du CIAS Usse et Rhône. Un suivi de la trésorerie est réalisé mensuellement (voir partie C-5).

Au 1^{er} janvier 2023, la CC Usse et Rhône supporte 2 budgets principaux et 9 budgets annexes. En 2023, un budget annexe a été supprimé (voir partie C-8).

Parmi les deux budgets principaux, la CC Ussets et Rhône compte celui du CIAS Ussets et Rhône, lui-même doté d'un budget annexe de l'EHPAD du Val des Ussets. Le budget du CIAS Ussets et Rhône est voté par son Conseil d'administration.

C-2 Orientations en matière de fiscalité :

Les votes des taux de fiscalité ont été actés par délibération n°CC 45/2023 du 11 avril 2023 en retenant les taux suivants pour 2023, inchangés par rapport à 2022 :

Taxe d'habitation ³	3,15 %	Taxe foncière sur le non bâti	9,23 %
Taxe foncière sur le bâti	1,83 %	Cotisation foncière sur les entreprises	28,22 %

Il est indiqué que ces taux sont moyens et qu'une période de lissage des taux a été fixée en 2017 pour 9 ans.

Ces taux sont toujours en vigueur depuis 2017 à ce jour. Les taux d'imposition n'ont pas augmenté pendant l'exercice 2023.

Le taux de CFE a été pondéré à l'échelle des 26 Communes et en prenant compte du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis le 1^{er} janvier 2022 et dans les conditions de passages sont décrites ci-après.

C-3 Les montants des attributions de compensation :

Par délibération n°CC 86/2021 en date du 18 mai 2021, le Conseil communautaire de la CC Ussets et Rhône a instauré la Fiscalité professionnelle unique (FPU). Depuis le 1^{er} janvier 2022, la CC Ussets et Rhône est un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU). Le passage en FPU a pour conséquence que la Communauté de Communes touche l'intégralité du produit de la fiscalité des entreprises : la CFE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe sur les surfaces commerciales.

En 2022, la CC Ussets et Rhône, avec l'appui de la DGFIP, a réévalué le produit de la fiscalité professionnelle pour asseoir les montants définitifs des attributions de compensation reversés aux Communes. Les montants des attributions de compensation définitifs correspondent aux montants des recettes des taxes « professionnelles » perçues par les Communes en 2022.

Le montant total des versements par la CC Ussets et Rhône est de 4 502 819 €.

Le montant des attributions de compensation sont les suivants :

Anglefort	777 883 €	Chilly	27 421 €	Eloise	686 305 €	Saint-Germain-sur-Rh.	400 674 €
Bassy	153 726 €	Clarafond-Arcine	380 071 €	Franciens	534 281 €	Seyssel - 01	142 920 €
Challonges	43 439 €	Clermont	12 461 €	Frangy	260 392 €	Seyssel - 74	571623 €
Chaumont	13 714 €	Contamine-Sarzin	11 438 €	Marlioz	40 774 €	Usinens	15 136 €
Chavannaz	1 918 €	Corbonod	167 628 €	Menthonnex-sous-Cl.	12 577 €	Vanzy	5980 €

³ Il n'y a pas eu de vote sur le taux de la taxe d'habitation en 2022.

Chêne-en-Semine	54 161 €	Desingy	20 285 €	Minzier	18 911€
Chessenaz	3 999 €	Droisy	3 501 €	Musièges	141 301 €

Le cas des dotations DC RTP et FNGIR :

L'instauration de la FPU n'a pas d'impact sur les versements des Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DC RTP) et des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) des Communes. Les Communes conservent leurs DC RTP et FNGIR qu'elles touchent directement. La CC Usse et Rhône perçoit, pour sa part et chaque année, 51 638 € au titre de la DC RTP, ainsi que 86 198 € au titre du FNGIR.

C-4 Les principaux montants concernant la fiscalité, les redevances et les reversements :

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des recettes fiscales, dotations, redevances et autres contributions principales encaissées entre 2019 et 2023 :

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Taxes foncières/habitation, CFE et compensations	2 768 896	2 834 285	2 620 070	5 502 020	5 873 099	+ 371 079
Taxes foncières et d'habitations, CFE ⁴	2 734 124	2 797 584	1 722 141	4 522 500	4 862 546	+ 340 046
Dotation fraction TVA ⁵	0	0	859 947	944 841	970 636	+ 25 795
Compensation exonération taxe d'habitation et taxe foncière	34 772	36 701	37 982	34 679	39 917	+ 5 238
Taxes sur les ordures ménagères	2 009 231	2 064 151	2 101 995	2 224 801	2 425 160	+ 200 359
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	2 009 231	2 064 151	2 101 995	2 224 801	2 425 160	+ 200 359
Fiscalité professionnelle et dotation de compensation ex-TP	262 916	248 809	477 355	2 143 138	2 341 174	+ 198 036
Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	192 803	178 678	167 071	712 382	772 837	+ 60 455
Taxe sur la Contribution Économique Territoriale (CET)	10 025	10 810	248 477	805 455	902 441	+ 96 986
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	6 702	7 683	10 169	102 866	120 790	+ 17 924
Indemnité Forfaitaire des Entreprises et Réseaux (IFER)	0	0	0	470 797	493 468	+ 22 671
Dotation de compensation de la réforme de la TP ⁶ (DC RTP)	53 386	51 638	51 638	51 638	51 638	0

⁴ Sont ajoutées à ce montant les compensations des TH et TF. La CFE est la Cotisation Foncière des Entreprises, qui entre dans le régime de la fiscalité professionnelle.

⁵ Il s'agit de la dotation de compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation décidée par le Gouvernement.

⁶ Compensation de la réforme de la taxe professionnelle (TP) et compensations spécifiques TP.

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Autres taxes, dotations et compensations	960 130	1 115 148	1 119 063	1 366 887	1 457 536	+ 90 648
Compensation financière Genevoise ⁷	525 561	623 323	623 710	686 364	697 038	+ 10 674
Dotation intercommunalité	109 170	143 817	147 148	162 646	179 764	+ 17 118
Dotation de compensation intercommunalité	98 991	114 688	103 769	256 854	255 363	- 1 491
Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	86 198	86 198	86 198	86 198	86 198	0
Taxe GEMAPI	130 045	130 087	140 479	141 302	210 449	+ 69 147
Taxe de séjour ⁸	10 165	17 035	17 722	33 523	28 724	- 4 808

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Total des recettes fiscales, dotations, contributions	6 001 173	6 262 393	6 318 483	11 236 846	12 096 969	+ 860 122

Montants en €, arrondis à l'euro inférieur	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Fond de péréquation des ressources (FPIC)	239 000	229 066	228 765	291 094	336 927	+ 45 833
Contribution pour le redressement des finances publiques	127 473	0	127 473	0	0	0
Attributions de compensation versées aux Communes	0	0	0	4 502 819	4 502 819	0
Dégrèvement TMAPI (audiovisuel)	0	0	0	0	1 316	+ 1 316
Reversement dotation « Filet inflation » 2022	0	0	0	0	26 502	+ 26 502
Total reversé à l'État et aux Communes d'Usse et Rhône	366 473	229 066	356 238	4 793 913	4 867 564	+ 73 651

Le net des recettes lié à la fiscalité et aux dotations est de + 786 471 € pour l'exercice 2023.

Le passage en FPU a induit des hausses importantes de recettes fiscales professionnelles. Celles-ci ont été compensées par le versement d'une attribution de compensation aux Communes. Le détail des recettes fiscales et des dotations professionnelles est précisé en partie C-3.

La CC Usse et Rhône étant passée au régime de la FPU, elle ne dispose plus de recettes spécifiques de fiscalité professionnelle de zone (FPZ) qui était anciennement applicable dans les périmètres du Parc d'Activités Économiques de la Semine (ZAC 1 et 2 à Chêne-en-Semine), de la ZAE du Vieux-Moulin (Musièges) et de la ZAE de

⁷ La compensation financière genevoise est reversée par l'État de Genève au Département de Haute-Savoie au regard du nombre de titulaire de permis G résidents dans le Département. Le Département reverse une partie de la manne financière aux intercommunalités, proportionnellement au nombre de titulaires de permis G résidant dans leur territoire. Cette proportion passe de 5 à 10 % à raison de + 1% chaque année. Il est de 10 % en 2023.

⁸ À noter que la CC Usse et Rhône (perçoit pour le compte de l'EPIC) et reverse l'intégralité de la recette de la taxe de séjour à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, en plus de la subvention annuelle de fonctionnement. En 2021, la CC Usse et Rhône a augmenté les taux relatifs à la taxe de séjour.

Mabœz⁹ (Corbonod). Le taux de 27,93 % qui s'appliquait est désormais inclut dans le lissage pour parvenir au taux moyen pondéré de 28,22 % qui est celui de la CFE dans le cadre de la FPU.

Le cas des recettes liées à la GEMAPI :

En 2023, Le Conseil communautaire a décidé de relever le montant de la taxe GEMAPI à 210 000 € par délibération n°CC 47/2023 du 11 avril 2023 pour couvrir les dépenses liées à l'adhésion aux syndicats de rivières et les éventuels travaux sur les cours d'eau.

Les dépenses au titre de la GEMAPI sur l'exercice budgétaire 2023 sont les suivantes :

- Cotisation 2023 au Syr'Usses : 139 006 €,
- Compétence cours d'eau orphelins du Rhône transmise au Syr'Usses : / € (*intégrée à la cotisation du Syr'Usses*),
- Cotisation 2023 au SHR : 22 843 €,
- Cotisation 2023 au SILA : 11 382 €,
- Rémunération du personnel de la CC Usses et Rhône pour les actions environnementales : 16 194 €¹⁰.

Durant l'année 2023, il n'y a pas eu de travaux entrepris directement par la CC Usses et Rhône sur les cours d'eau car la compétence GEMAPI a été transférée aux Syndicats de rivières qui mènent désormais des travaux d'entretien.

Au total, les dépenses liées à la GEMAPI s'élèvent à 189 425 € en 2023. La recette de la taxe est de 210 449 €¹¹ en 2023, soit un solde excédentaire de + 21 024 €.

Le cas des recettes liées à la TEOM et le service déchets :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) permet de financer les dépenses relatives au service déchet, telles qu'identifiées par l'article 1520 du code général des impôts :

« Les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets mentionnées au premier alinéa du présent I comprennent :

1° Les dépenses réelles de fonctionnement ;

2° Les dépenses d'ordre de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements des immobilisations lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure,

3° Les dépenses réelles d'investissement lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses d'ordre de fonctionnement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure. »

⁹ Il est question du périmètre concerné par l'extension récente dont les travaux ont débuté en 2017. Les entreprises déjà installées dans la ZAE initiale ne sont pas concernées par la FPZ.

¹⁰ Les frais de personnel sont de 5 % de la totalité du coût du service environnement, soit 323 870 € * 5 %.

¹¹ Le montant voté est de 210 000 € mais la recette finale est de 210 449 €. Cette différence est due aux modalités de calculs et de répartitions de la DGFIP.

Les dépenses de fonctionnement du service des déchets sont les suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte/traitement des huiles minérales	4 139	4 533	5 158	5 817	1 465
Collecte des ordures ménagères	384 460	400 929	421 954	430 710	371 215
Déchetterie- Enlèvement bennes déchets	368 177	386 684	395 260	385 979	408 330
Traitement des déchets par le Sivalor ¹²	693 095	744 006	895 254	889 920	1 149 601
Location bennes	9 998	8 300	6 153	7 635	6 380
Achat de composteurs	4 226	4 508	3 090	10 341	14 274
Charges Déchetteries	6 159	2 507	5 225	6 089	4 852
Entretien des déchetteries	13 267	24 050	25 274	2 191	1 879
Déchetteries - Divers	5 913	7 712	17 149	2 178	5 600
Collecte des boues de stations d'épuration	0	0	0	14 420	21 630
Containers OMR et de tri	0	3 529	9 342	0	2 392
Ordures ménagères - Divers	37 436	24 718	32 570	34 883	37 633
Finances- Intérêts des emprunts	14 834	13 659	12 484	11 309	7 711
Frais de personnel	242 587	244 102	280 127	313 347	307 677
DÉPENSES-Total	1 784 291	1 869 309	2 109 040	2 114 819	2 340 639
Vente de matériaux, pièces, mobiliers	104 144	92 970	133 060	101 335	121 756
Remboursement BA-Assainissement ¹³	0	0	0	16 116	0
Remboursements assurance	6 761	0	0	0	0
Bonus- Divers	27 838	0	0	0	0
Sivalor- Revente d'électricité	0	0	0	0	199 642
TEOM	2 010 113	2 064 151	2 101 995	2 224 801	2 425 160
RECETTES-Total	2 148 856	2 157 121	2 235 055	2 342 253	2 746 558
SOLDE Dépenses/recettes	+ 364 565	+ 287 812	+ 126 015	+ 227 433	+ 405 919

À noter que :

- Le montant des dépenses de collecte des ordures ménagères est en baisse et que cela est lié aux déploiement des containers aériens qui limitent les parcours de collecte et également de l'application de pénalités par suite de services non-faits en 2023,

¹² Dont un traitement budgétaire différencié du verre depuis 2023.

¹³ Il est décidé que le budget principal prenne intégralement à sa charge cette dépense puisque la collecte des déchets est une compétence liée au BP. Le remboursement de la somme de 16 116 € sera effectué en 2023.

- Le montant des coûts d'incinération du Sivalor augmente du fait de la hausse des montants retenus par l'État par tonne au titre de la taxe des activités polluantes et du surcoût des investissements pour travailler sur un meilleur traitement des déchets incinérés.

Le solde du résultat pour l'année 2023 est de + 405 919 €. Ces dépenses concernent le fonctionnement, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte les investissements qui ont été les suivants pour 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Acquisition de containers et déploiement des containers OMR	0	3 529	9 342	222 695	265 320
Agrandissement de la déchetterie de Seyssel Haute-Savoie	0	0	0	572	6 510
Construction de la déchetterie intercommunale à Frangy	88 122	101 999	1 025 855	- 212 702 ¹⁴	0
Emprunts – Remboursement du capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Kiosques à cartons Frangy/Seyssel	0	0	0	0	4 700
Bilan total	113 122	130 528	1 060 197	35 565	301 530

Le bilan en investissement sur 2023 est de 301 530 €. Sur les 5 derniers exercices, le bilan est de 328 188 € de dépenses annuelles en investissement tandis que celui en fonctionnement représente un résultat positif moyen sur 5 ans de 282 349 €. **Au total des 5 derniers exercices, le service déchet est déficitaire de 45 839 € par an.**

L'évolution de la taxe de séjour :

Par délibération n°CC 122/2021 du 20 juillet 2021, la CC Usses et Rhône a revalorisé les montants de la taxe de séjour. Il est rappelé que la taxe de séjour est payée directement par le visiteur lors de sa nuitée. Les tarifs, inchangés en 2022 et 2023, sont les suivants :

Catégorie d'hébergements	Montant
Palaces	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,40 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €

¹⁴ Le bilan négatif est lié au paiement du solde des subventions obtenues dans le cadre de ce projet. Le bilan de - 209 383 € doit se lire comme une recette de 209 383 € en 2022.

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
---	--------

Cette évolution des tarifs, qui a trouvé son application en 2022, ont évolué avec une hausse du produit de la taxe de séjour entre 2021 et 2023, comme le montre l'évolution des recettes de la taxe de séjour :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6 774 €	5 340 €	10 165 €	17 035 €	17 722 €	33 523 €	28 724 €

La recette est passée de 17 759 € à 28 724 € entre 2021 et 2023, soit une hausse de + 61,7 %.

Les tarifs de location d'amarrage du Port de Gallatin à Seyssel :

Le port de Gallatin dispose de 24 anneaux d'amarrage et est situé à Seyssel Haute-Savoie.

Par délibération n°CC 48/2023 du 11 avril 2023, le Conseil communautaire a décidé de revaloriser le prix d'amarrage des anneaux au port de Gallatin, de la manière suivante : tarif à l'année de 199 € à 400 €, tarif au mois de 59 € à 120 € et tarif à la semaine de 30 € à 60 €.

L'évolution des dépenses et des recettes du port de Gallatin sur les 5 derniers exercices budgétaires 2018-2023 laisse apparaître un déficit d'exploitation, tel que présenté ci-dessous :

En €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2018-2023
Location	3 321	3 321	3 321	3 321	1 661	1 801	2 791
Eau	191	240	291	140	386	307	259
Entretien	7 258	217	1 947	120	401	526	1 745
Frais bateaux	0	6 000	8 000	0	3 500	0	2 917
Amortissements ¹⁵	22 654	30 696	30 557	30 557	28 210	28 211	11 943
Dépenses	33 424	40 474	44 116	34 138	34 158	30 845	36 193
Redevances	597	1 592	516	1 990	3 980	2 985	1 943
Fonds covid	0	0	0	4 382	0	0	730
Recettes	597	1 592	516	6 372	3 980	2 985	2 674
Solde	- 32 827	- 38 882	- 43 600	- 27 766	- 30 178	- 27 860	- 33 519

¹⁵ Il s'agit des frais d'amortissement des pontons d'amarrage.

Le déficit d'exploitation du port de Gallatin est de 33 519 € par an sur la moyenne des 6 derniers exercices budgétaires. Le déficit est moindre en 2023 avec un déficit de 27 860 €. Cela est essentiellement dû aux amortissements comptables pour la prise en compte des pontons d'amarrage. L'équilibre du budget est assuré par une subvention annuelle du budget principal.

Les tarifs de la piscine de la Semine :

Le bilan comptable de la piscine pour l'exercice 2023 est de 152 565 € en dépenses et 70 901 € en recettes, soit un déficit de 81 664 €. Ci-dessous le bilan des derniers exercices depuis 2018¹⁶ :

	2018	2019	2021	2022	2023	Moyenne 2018-2023
DÉPENSES	138 337	129 304	129 704	139 135	152 565	137 809
Fournitures	19 212	14 787	14 135	16 906	23 609	17 730
Cartes de piscine	166	176	166	190	186	177
Divers (isolants, toitures...)	657	314	537	333	516	471
Petites fournitures	10 700	5 174	7 421	6 055	9 668	7 804
Pharmacie et oxygène	502	654	568	378	851	591
Produits entretien	7 187	8 469	5 443	9 950	12 388	8 687
Entretien, travaux et maintenances	13 249	7 397	4 137	11 406	5 039	8 246
Analyses eaux et légionnelles	467	467	476	383	502	459
Entretiens et travaux divers	7 735	347	318	6 570	2 753	3 545
Maintenance pompe chaleur et extincteur	1 591	1 626	734	2 031	0	1 196
Nettoyage/pompage	172	180	738	1 598	214	580
Travaux en régie	3 284	4 173	1 684	508	1 374	2 205
Vérifications installations électriques	0	605	187	316	196	261
Charges	29 981	35 554	34 574	36 965	49 761	37 367
Eau	8 066	8 401	8 581	8 178	7 847	8 215
Électricité	21 296	26 523	25 435	28 212	40 948	28 483
Frais bancaires	0	0	0	0	242	48
Téléphonie	619	630	557	576	724	621
Frais de personnel	75 895	71 566	76 859	73 858	74 156	74 467

¹⁶ La piscine a été fermée en 2020 pendant la crise sanitaire du covid.

Agents titulaires	17 974	15 165	12 004	15 012	9 619	13 955
Agents saisonniers	22 063	20 782	27 762	23 023	25 659	23 858
Annonces, formations et flocages	711	634	1 923	0	200	694
Astreintes services techniques	0	2 556	2 380	2 069	2 115	1 824
Maîtres-nageurs	35 147	32 428	32 789	33 755	36 564	34 137
RECETTES	55 846	50 725	41 898	59 350	70 901	55 744
Entrées piscine	42 096	38 415	22 978	37 650	47 536	37 735
Location bar	2 700	2 700	2 700	500	1 000	1 920
Écoles	7 150	6 760	12 995	16 250	19 050	12 441
Collèges	3 900	2 850	3 225	4 950	3 315	3 648
SOLDE	-82 491	-78 579	-87 807	-79 785	-81 664	-82 065

Pour rappel et par délibération n°CC 31/2023 du 14 mars 2023, les tarifs de la piscine de la Semine ont évolué et donc les recettes pour l'exercice 2023.

Assainissement – Analyse de l'évolution budgétaire 2019-2023 :

Le tableau ci-après présente la situation des cinq exercices 2019-2020-2021-2022-2023 du budget annexe (BA) de l'assainissement :

Budget assainissement					
Fonctionnement (en € HT)	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	1 340 434	1 268 611	1 273 847	1 466 644	1 644 281
Charges de service	31 304	29 885	42 625	55 224	81 871
Charges financières/Agence de l'Eau	461 821	443 040	441 233	485 241	435 443
Charges de fonctionnement	409 822	350 018	325 301	288 165	441 589
Charges de personnel	363 725	392 352	372 157	458 589	529 015
Mise aux normes et vidanges pour les particuliers	71 435	33 400	63 600	114 365	117 546
Études diverses	2 327	19 916	28 931	65 060	38 817
Recettes de fonctionnement	2 253 303	2 897 576	2 781 479	2 337 913	3 334 614
Recettes branchements/subventions	558 553	586 231	327 716	632 392	1 030 293
Recettes redevances/primes	1 694 750	2 311 345	2 453 763	1 705 521	2 304 321
Solde de la section de fonctionnement	+ 912 869	+ 1 628 965	+ 1 507 632	+ 871 269	+ 1 690 333
Investissement (dépenses et recettes mêlées)	2019	2020	2021	2022	2023
Informatique et bureautique	18 177	7 149	92	93	44 841

Emprunts (capital et souscriptions)	-176 226	688 769	706 740	708 521	712 537
Plans d'épandage	-1 323	-32 041	0	0	0
Postes de refoulement CCUR	-10 675	9 096	92 512	-1 376	-17 257
Raccordements réseaux	110 107	45 337	192 463	175 614	79 764
Réhabilitation ANC	0	-22 750	0	0	0
Réseaux Challonges	2 602	-117 442	17 187	0	0
Réseaux Chaumont	43 515	0	0	0	0
Réseaux Chilly	165 598	-13 809	0	0	0
Réseaux Clarafond-Arcine	254 025	-129 672	0	0	0
Réseaux Clermont	39 287	15 351	0	0	0
Réseaux Corbonod	-19 757	93 880	0	-28 203	4 024
Réseaux Éloise	254 025	-129 672	0	0	0
Réseaux Frangy	-62 363	0	0	0	0
Réseaux Marlioz	0	3 020	0	0	0
Réseaux Minzier	11 866	0	0	0	0
Réseaux Seyssel 74	0	17 471	1 500	0	15 713
Réseaux Vanzey	-127 440	0	0	0	0
Schéma de zonage et SD assainissement	69 140	46 573	32 237	-379	-66 150
STEP Anglefort	-20 852	-133 754	-99 025	0	2 524
STEP Bassy	0	0	825	0	860
STEP Challonges	0	0	0	5 263	0
STEP Chaumont-Loblaz	-76 759	6 201	15 120	0	0
STEP Chêne-Marsin	0	9 704	199 124	-43 370	-78 409
STEP Chêne-Tassonière	56 796	0	2 175	0	0
STEP Chilly-Coucy/Mougny	49 192	-55 235	0	0	0
STEP Chilly-Novary	-39 060	-26 871	0	0	0
STEP Clarafond-Arcine	25 176	3 836	1 500	6 746	0
STEP Corbonod	0	0	0	0	975
STEP Desingy-Pelly	-32 193	0	0	0	0
STEP Desingy-Planaz	40 370	1 500	0	0	0
STEP Droisy	0	0	0	7 384	860
STEP Éloise-Cugnière	0	8 729	9 605	2 105	0
STEP Franc lens	0	1 527	0	0	0

STEP Frangy	10 405	9 060	10 116	6 134	1 215
STEP Marlioz/Contamine-Sarzin	5 200	65 120	2 592	1 714 186	297 356
STEP Minzier	0	11 945	1 560	0	0
STEP StGermain-Bel-Air/Les Crêts	0	-1 700	274 213	5 040	0
STEP StGermain-Cusinens	0	6 219	-85 646	220 038	126 827
STEP Seyssel	1 557	0	3 224	3 500	0
STEP Vanzy-Chessenaz	-133 898	0	0	0	0
Solde général de la section investissement	456 492	387 543	1 378 113	2 781 295	1 125 680

À noter que, concernant les frais d'électricité, la seule station d'épuration de Seyssel coûte 75 000 €. Une étude est engagée pour réduire cette facture pour 2024.

Sur les cinq exercices antérieurs (2019-2023), l'analyse de la consommation budgétaire met en relief les évolutions suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023
Solde de la section de fonctionnement	+ 912 869	+ 1 628 965	+ 1 507 632	+ 871 269	+ 1 690 333
Solde de la section d'investissement	- 456 492	- 387 543	- 1 378 113	- 2 781 295	- 1 125 680

La section d'investissement est couverte par le résultat d'exploitation (fonctionnement) sauf en 2022 avec une section d'investissement qui accuse un déficit exceptionnel dû à la construction de la station d'épuration et des réseaux de Marlioz (impacts en 2022 et 2023). C'est ce déficit qui a induit une modification du montant de la redevance en 2023 (voir ci-après).

Assainissement – Modification des tarifs de contrôles, de branchements et de redevances :

Les modalités tarifaires des contrôles, branchements et redevances ont évolué en 2023. Les nouvelles modalités tarifaires suivantes ont trouvé à s'appliquer. Depuis le 11 juillet 2023 et par délibération n°CC 105/2023 :

- Dans le cas de la construction d'un nouveau réseau public d'assainissement des eaux usées :
 - Un forfait de 1200 € HT pour une antenne de branchement d'un logement existant (générant des eaux usées),
 - Un forfait de 2400€ HT pour une antenne de branchement pour un immeuble (dont le coût du branchement est plus important).
- Dans le cas d'un branchement ponctuel d'un logement (neuf, changement destination, réhabilitation...) :
 - Le coût réel des dépenses engagées de l'antenne de branchement.

Depuis le 12 septembre 2023 et par délibération n°CC 112/2023 :

- Les visites de contrôle dans le cadre de ventes d'habitation ou d'immeubles situées en zone d'assainissement collectif feront l'objet d'un tarif de contrôle de 250 € HT, soit le même que celui existant dans le cadre de l'assainissement non collectif.

La redevance d'assainissement collectif a évolué (délibération n°CC 111/2023 du 12 septembre 2023) :

- Part variable à 2,25€/m³,

- Part fixe à 70€HT par logement.

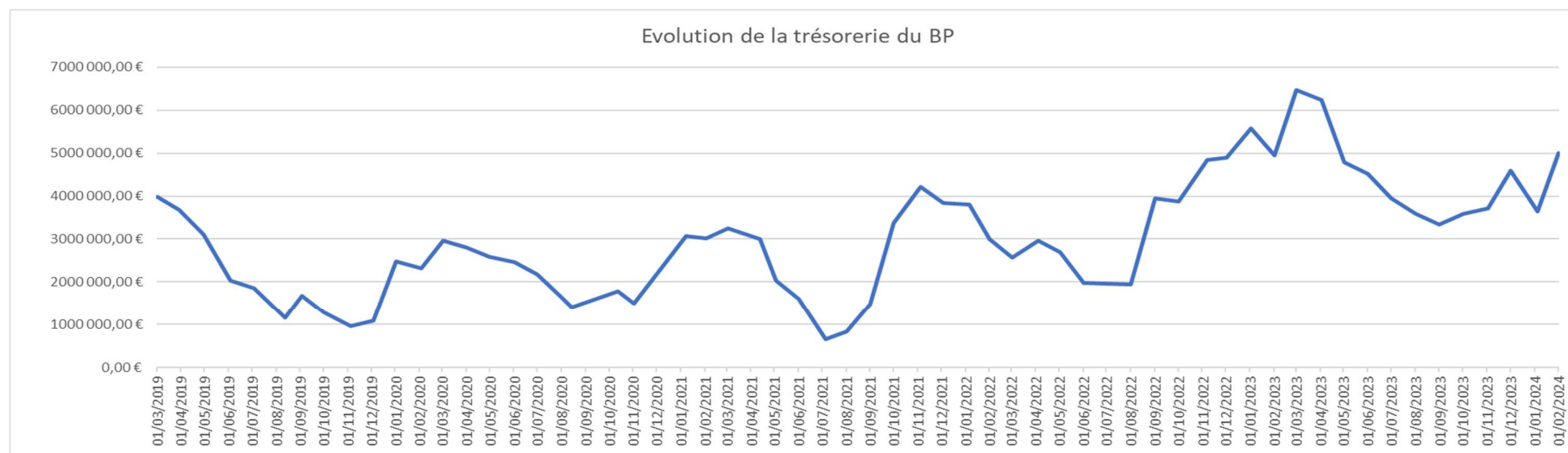
Il est rappelé que la fréquence de réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif est de 7 ans¹⁷.

C-5 L'état de trésorerie des budgets de la CC Usse et Rhône :

Le Budget Principal (BP) de CC Usse et Rhône, ainsi que les budgets annexes de l'assainissement et du Port de Gallatin et le BP du CIAS disposent d'une trésorerie autonome. Un suivi est adressé chaque mois aux membres du Bureau communautaire. Ci-dessous le tableau de suivi de la situation de trésorerie. Le niveau de trésorerie permet notamment d'emprunter le plus tard possible et d'obtenir un fonds de roulement le plus optimum.

	Budget principal	Budget Assainissement	Budget Port de Gallatin	Budget CIAS
02/01/2020	2 479 930,18 €	155 062,75 €	39 147,83 €	1 716 214,05 € ¹⁸
08/01/2021	3 075 641,71 €	1 135 215,30 €	40 074,72 €	2 032 230,90 €
06/01/2022	3 813 141,10 €	1 021 919,44 €	43 001,99 €	2 027 451,83 €
02/01/2023	5 569 434,83 €	735 844,50 €	74 470,86 €	2 383 957,35 €
04/01/2024	5 004 049,80 €	733 985,00 €	102 412,54 €	2 987 706,10 €

L'évolution mensuelle de la trésorerie du budget principal est la suivante :

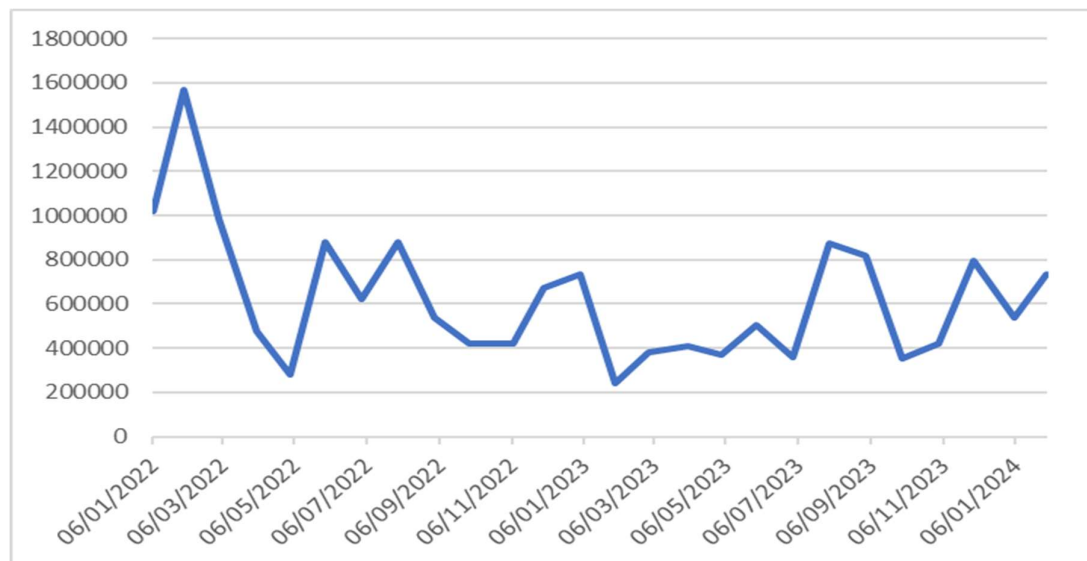


¹⁷ Délibération CC 39/2022 du 12 avril 2022.

¹⁸ Donnée au 1^{er} février 2020.

La trésorerie du budget principal du CIAS et du budget annexe « EHPAD du Val des Usses » ont été regroupées au 1^{er} février 2020, car le CIAS ne peut être doté que d'une seule trésorerie. Au 4 janvier 2024, la trésorerie du budget principal CIAS était de 365 584,97 € et celle du budget annexe de l'EHPAD du Val des Usses était de 2 987 706,10 €, soit un total BA CIAS-EHPAD de 3 353 291,07 €.

L'évolution de la trésorerie du budget assainissement est la suivante :



C-6 Avancement de l'inventaire de la CC Usses et Rhône :

L'inventaire est une liste exhaustive des biens qui constituent le patrimoine de la collectivité. Il doit être en concordance avec l'état de l'actif établi par les services de la trésorerie. La CC Usses et Rhône a débuté la réalisation de son inventaire en 2020.

Il convient de réaliser un inventaire par :

- Nécessité, pour une collectivité, de connaître l'ensemble de son patrimoine,
- Obligation faite, mise en concordance avec l'état de l'actif de la trésorerie et ce dans les plus brefs délais.

Le travail actuel de rapprochement entre l'actif de la trésorerie et l'inventaire de la CC Usses et Rhône est un travail fastidieux, en effet l'inventaire de la Communauté de Communes regroupe l'intégration de différents inventaires eux-mêmes issus d'anciennes collectivités du territoire aujourd'hui fusionnées, voir dissoutes. De ce fait, nous disposons de fichiers réservoirs qui sont le transfert de budgets dissouts et mal identifiés et de fichiers migrations provenant d'anciennes collectivités. Un travail est en cours avec les services de la trésorerie sur l'identification des biens, et le recensement de biens sur amortis.

En 2023, le service finances-comptabilité de la CC Usse et Rhône a travaillé hebdomadairement sur les tâches suivantes :

- Recensement des biens matériels présents sur chaque site (bureautique, informatiques / téléphoniques, outillages, environnementaux, ...),
- Mise à jour des biens présents dans l'inventaire de la CCUR, 30 fiches de bien ont été sorties pour une valeur initiale totale de 102 370,43 €
- Mise en conformité des amortissements avec la Trésorerie,
- Détermination pour l'envoi de deux « flux inventaire » annuels auprès de la trésorerie
- Passage des immobilisations en « travaux en cours » (comptes du chapitre 23) « fin de travaux » (compte du chapitre 21 => début des amortissements),
- Recherche dans les archives de la valeur des biens,
- Réalisation de certificats administratifs et/ou de sortie de biens (vente, vétusté, vols, ...) puis transmission à la Trésorerie.

C-7 La gestion de la dette :

Contexte financier 2023

Sur l'année 2023 le recours à l'emprunt est ralenti sur le plan national, en raison de la politique monétaire en cours et la hausse importante des taux d'intérêt qui peuvent avoisiner les 4 %. Un cycle de relèvement des taux le plus rapide de cette décennie, avec une perspective d'inflation de 5,3 % en 2023 (Source AMF média – IHS, LBP).

La CC Usse et Rhône n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'année 2023, le taux moyen des 3 derniers emprunts contractés par la CC Usse et Rhône en 2022 a été de 2,22 %.

Répartition de la dette par type de risque :

Type d'emprunt	encours	% d'exposition	Tx moyen
Fixe	14 565 594,48 €	95,90%	3,49%
Variable	660 921,50 €	4%	2,79%
ensemble	15 226 515,98 €	100%	

Depuis 2017, sur 91 lignes d'emprunts tous budgets confondus (repris des anciennes collectivités aujourd'hui dissoutes), 14 emprunts ont été contractés par la CC Usse et Rhône. Elle ne contient pas d'emprunt dit « toxique ».

Gestion de la dette en 2023 sur 5 budgets CC Usse et Rhône dont 2 Budgets ZAC :

Fin 2023, la CC Usse et Rhône, tous budgets confondus, supporte 91 emprunts dont 74 prêts essentiellement sur le budget annexe de l'assainissement.

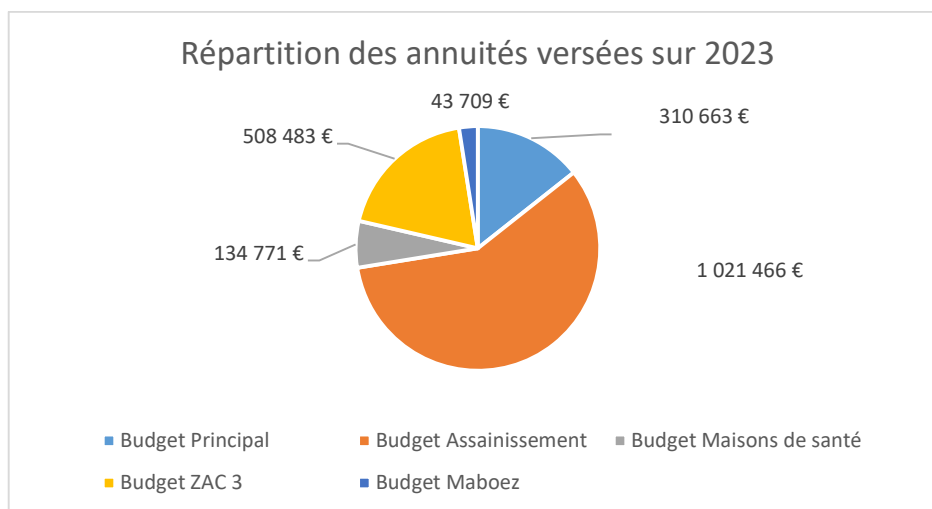
Durant l'exercice 2023 :

- 1 prêt à pris fin : Budget assainissement pour le collecteur Crumel (prêt SMDEA 2003-2023),
- Aucun prêt contracté,
- 1 ligne de trésorerie de 700 000 € ouverte en mai 2023 (durée d'1 an) sur le budget assainissement,

- Nous avons actuellement 3 prêts à taux variable issus d'anciennes collectivités (BA Assainissement).

À noter que 4 budgets annexes CC Usse et Rhône ne supportent pas d'emprunts : Transports scolaires, ADS, Port de Gallatin, ZAE Chambarin.

La capacité à emprunter dépend des emprunts ou autofinancements par les budgets annexes et des subventions allouées aux budgets annexes par le budget principal. Pour les budgets de la CC Usse et Rhône, la gestion de la dette est particulièrement saine, mais tendue pour le BA Assainissement, qui supporte de nombreux emprunts.



	<i>Anuités Totales 2023</i>	<i>Capital remboursé en 2023</i>	<i>Intérêts remboursés en 2023 (2)</i>	<i>Capital restant dû au 01/01/2023</i>
	(1+2)	(1)		
Budget Principal	310 663,24 €	236 106,52 €	74 556,72 €	2 712 906,78 €
B. Annexe Maisons de santé	134 771,47 €	106 479,16 €	28 292,31 €	1 293 279,20 €
Budget Assainissement	1 020 553,47 €	717 537,00 €	303 016,47 €	9 212 811,04 €
Budget Annexe ZAC III	508 483,30 €	485 612,03 €	22 871,27 €	3 321 572,10 €
Budget Annexe ZAE Maboez (Corbonod)	43 709,68	41 614,20 €	2 095,48 €	170 208,82 €
TOTAL sur 2023 en €	2 018 181,15 €	1 587 348,91 €	430 832,25 €	16 710 777,94 €

* courant 2023 : 1 prêt à échéance sur le budget assainissement

En avril 2023, la CC Usse et Rhône a eu recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 1 année de 700 000 € à un taux moyen de 4,78 % (indexé Euribor 3 mois) à fin décembre 2023, sur le budget assainissement, afin de pallier les dernières dépenses des travaux d'investissements sur la station d'épuration à Marlioz et cela dans

l'attente du versement du solde des subventions finançant en partie le projet. Le montant des intérêts de ces lignes de trésorerie (celle clôturée en mars 2023 et celle ouverte en avril 2023) est de 33 391 € en 2023.

Pour rappel sur 2022, la collectivité à contracté 3 nouveaux prêts servant à financer les projets structurants de la collectivité :
Taux moyen sur les 3 emprunts de 2,22 % :

Budgets soumis à nouvel emprunt	Montants	Échéance	Taux	Objet de l'emprunt
Budget Principal	873 954,00 €	2047	2,89%	Construction Office de Tourisme et Zone Pont Rouge Usinens
Budget Maisons de Santé	507 196,00 €	2047	2,89%	Construction Maison de Santé de Seyssel 74
Budget ZAC 3	2 100 000,00 €	2030	0,90%	Aménagement de la ZAC 3

L'encours de la dette par habitant est le suivant :

Par habitant	2021	2022	2023
CC Usse et Rhône	742,45 €	784,42 €	847,39 €

Sur l'ensemble du capital emprunté selon budgets consolidés.

Le ratio de l'épargne brute est présenté ci-dessous. Il mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Pour les budgets CCUR (hors budgets ZAE) supportant un emprunt :

Budgets 2023	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles de fonctionnement	Epargne Brut 2023	Epargne brut 2022	Ecart 2022-2023
Budget Principal	13 903 020,70 €	13 322 147,81 €	580 872,89 €	510 133,28 €	70 739,61 €
Budget Assainissement	4 070 031,84 €	2 801 509,44 €	1 268 522,40 €	306 346,44 €	962 175,96 €
Budget Maisons de santé	1 146 322,14 €	822 700,50 €	323 621,64 €	108 186,77 €	431 808,41 €

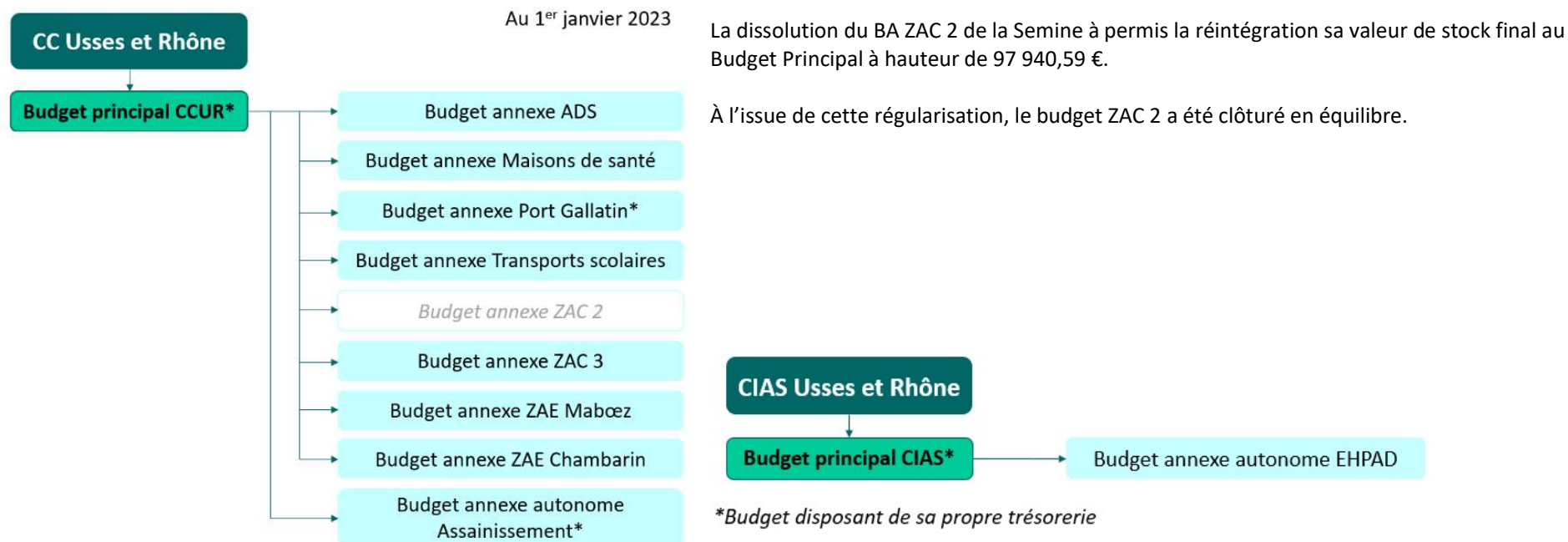
Entre 2022 et 2023, nous constatons une hausse de l'épargne brute sur les 3 budgets CC Usse et Rhône supportant l'emprunt, malgré la hausse du coût de l'énergie, et des intérêts d'emprunts, et l'incertitude des recettes à percevoir sur le foncier bâti sur le budget Principal. À noter que le budget Assainissement a subi au cours de l'année 2023 une baisse significative de ses dépenses d'investissement dues au choix d'une rigueur budgétaire contenue.

Autres informations financières – ratios de l'année 2023 :

Ratios financiers	
Dépenses réelles de fonctionnement/ Population	608,14 €
Recettes réelles de fonctionnement /Population	649,13 €
Dépenses d'équipement Brut (Investissement) /Population	122,86 €

C-8 L'évolution du nombre de budgets annexes :

Au cours de l'année 2023, un budget annexe a été dissout : le budget annexe ZAC 2 en raison de la fin des opérations d'aménagements sur cette zone d'activités (cf délibération n°CC 96/2023 du 11 juillet 2023). Son actif sera donc réintégré au budget principal de la CC Usse et Rhône au 1^{er} janvier 2024.



C-9 Les évolutions 2023 en matière de ressources humaines :

Etat des lieux 2023 :

La CC Usse et Rhône s'organise autour de 13 sites de travail. Ci-dessous un tableau comparatif en matière d'effectifs :

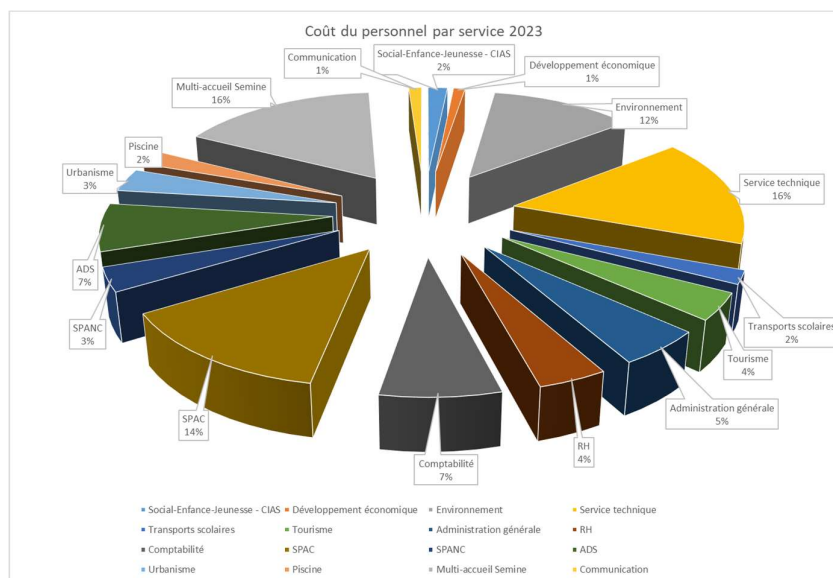
Au 31/12/2018		Au 31/12/2019		Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023	
Nombre d'agents*	En ETP	Nombre d'agents*	En ETP	Nombre d'agents*	En ETP	Nombre d'agents*	En ETP	Nombre d'agents*	En ETP	Nombre d'agents*	En ETP
65	58,05	66	59,56	65	59,40	72	63,56	75	66,11	70	62,55

*Y compris agents détachés et pension d'invalidité versée.

En une année, l'évolution est de - 5 agents pour un ETP total de – 3,56 due principalement à des réorganisations de services par suite de départs, à des agents en disponibilité pour convenances personnelles ou raison de santé, à des postes non pourvus ainsi qu'à des modifications de temps de travail.

Les éléments budgétaires en matière de ressources humaines :

La répartition des coûts agents dans les pôles et services de la CC Usse et Rhône (en 2023) était la suivante, comme le montre le diagramme ci-contre :



En 2023, les dépenses dédiées au personnel se sont élevées à 2 911 081 €¹⁹. Le budget principal ne supporte pas toutes ces dépenses à lui seul. Les remboursements principaux sont les suivants :

- BA ADS : 189 046 €²⁰
- EPIC Haut Rhône Tourisme : 106 497 €²¹
- Remboursements divers : 57 538 €²²

Les remboursements relatifs à l'assainissement et aux transports scolaires sont des compétences intégrées à la CC Usse et Rhône et sont donc comptabilisés dans les dépenses totales du personnel.

De fait, sur les 2 911 081 € de dépenses totales affectées au personnel, 353 081 € sont remboursées au budget principal par des établissements et collectivités extérieures.

Finalement, les dépenses 2023 de la CC Usse et Rhône en matière de personnel s'élèvent à 2 558 000 €.

À titre de comparaison, les montants sur les exercices antérieurs étaient les suivants :

2018	1 934 242 €	2020	2 083 138 €	2022	2 353 450 €
2019	2 086 095 €	2021	2 173 349 €	2023	2 558 000 €

¹⁹ Dépenses réalisées sur le budget principal et sur le budget annexe maisons de santé.

²⁰ Remboursement des 25 communes d'Usse et Rhône concernées par le service instructeur.

²¹ Remboursement de l'EPIC Haut Rhône tourisme à la CC Usse et Rhône.

²² Remboursement Indemnités Journalières maladie, congés maternité et paternité, CET, caisses de cotisations, part salariale des titres-repas.

En 2023, les dépenses de personnel ont augmenté de 204 550 € par rapport à l'exercice 2022. Cette augmentation de 8,69 % est justifiée par :

- Plusieurs hausses du SMIC au cours de l'année qui ont revalorisé les montant de base des indemnités
- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2023
- Des agents ont été recrutés en assainissement
- L'augmentation de la valeur faciale du titre-repas au 1^{er} septembre 2023 à 7,50 € par titre
- Le versement d'allocations chômage pour un agent ayant démissionné en 2022
- De nombreux remplacements de personnel absent pour raisons de santé (notamment au multi-accueil Les P'tits Lutins)
- Coût de l'assurance du personnel²³

Les principaux évènements en 2023 :

Les temps forts de l'année au niveau des ressources humaines sont les suivants :

<i>Personnel de la CC Usses et Rhône</i>	▪ 1 agent a été recruté au SPAC pour l'entretien des stations d'épuration, ▪ 2 agents ont été recrutés au service contrôles SPAC/SPANC en octobre 2023, ▪ La CCUR continue de verser des allocations chômage à une ancienne fonctionnaire (fin en 2024), ▪ 1 agent polyvalent supplémentaire a été recruté au service technique, ▪ 1 agent a été recruté pour la gestion de la piscine et un appui administratif mais n'est pas resté, s'en est suivi une réorganisation des services qui n'a pas fléchi le remplacement du poste.
<i>Réorganisation du service assainissement / environnement sur le site de la Semine</i>	▪ Pour faire suite au départ du responsable du service assainissement collectif en mars, une réorganisation des services a été proposée pour valoriser les ressources internes et optimiser l'organisation des services qui avait court depuis la fusion des anciennes Communautés de Communes, ▪ Le service SPAC a été scinder en deux services qui ont vu leur champ d'action s'élargir, ▪ Un service environnement – assainissement qui a la charge des stations d'épuration, des réseaux d'eaux usées, de la gestion des déchets et de la politique environnementale : un agent coordinateur de l'équipe déchetterie a été nommé et l'équipe d'entretien des stations d'épuration a été renforcée, ▪ Un service contrôle – assainissement – SPANC qui a la charge de l'assainissement non collectif, des branchements et des contrôles d'assainissement.
<i>Services techniques</i>	▪ Une légère réorganisation du service a été opérée à partir du 1^{er} septembre avec le reprise en totalité du planning de l'équipe technique par le responsable du service, ▪ Création d'un poste de magasinier, de gestion du parc de véhicules, des fournitures techniques et vestimentaires au sein de la CC Usses et Rhône, à mi-temps.
<i>Réorganisation du service ressources humaines / administration générale sur le site de Seyssel</i>	▪ Un service a été créé par le regroupant des services ressources humaines, administration générale et social enfance jeunesse/CIAS, qui aura donc la charge de regrouper ces missions, ▪ La responsable du service ressources humaines évolue au poste de directrice adjointe en appui des missions du DGS,

²³ Un nouveau marché a été contracté pour couvrir la période 2023-2026 avec des cotisations réglées en 2023 en hausse de 102,63 % par rapport à 2022.

<i>Cette réorganisation a été initiée en décembre 2023 pour s'achever en février 2024</i>	Le service emporte la création d'un poste d'assistante administrative pour le service bâtiments/services techniques qui sera basé au site de la Semine.
<i>Multi-accueil petite enfance de la Semine</i>	- De nombreuses absences pour raisons de santé qui ont nécessité le recours à des agents contractuels, 1 agent a été nommé stagiaire en août 2023.
<i>Ressources humaines</i>	Outre ses activités habituelles, le service RH a travaillé sur les mises à jour du Règlement Intérieur des Services, de la délibération sur les conditions d'octroi du régime indemnitaire RIFSEEP, du livret d'accueil du personnel.
<i>Assurance des risques statutaires</i>	Le contrat d'assurance du personnel SOFAXIS – RELYENS a pris fin le 31.12.2022. À la suite de l'appel d'offres, le nouvel assureur pour la période 2023-2026 est le groupement DIOT SIACI / GROUPAMA.

Le futur service ressources humaines mutualisé :

La CC Usse et Rhône a étudié le projet de création d'un service ressources humaines mutualisé avec les Communes et Syndicats du territoire, sur la base du volontariat. Après plusieurs réunions avec les collectivités intéressées et présentation d'un budget prévisionnel, le projet ne sera pas poursuivi et est donc abandonné.

C-10 Le renouvellement du marché des assurances :

Le marché des assurances a été renouvelé pour la période 2023 à 2026. Il est composé de 6 lots pour une cotisations total annuelle de 105 302 € :

- Lot 1 : Dommages aux biens et bris,
- Lot 2 : Flotte automobile et divers,
- Lot 3 : Responsabilité civile,
- Lot 4 : Protection juridique des personnes physiques et personne morale,
- Lot 5 : Garanties des risques statutaires : ce lot n'a pas fait l'objet de suite et, pour des raisons d'économies, la CC Usse et Rhône passe par le marché commun lancé par le Centre de gestion de Haute-Savoie,
- Lot 6 : Atteinte à l'environnement.

Un nouveau marché de 4 années a été contracté en 2023 pour couvrir la période de 2023 à 2026.

Pour rappel, la dernière consultation la collectivité a subi une forte augmentation des cotisations qui sont passées de 41 000 € par rapport au dernier marché à 105 302 aujourd'hui soit + 64 302 €.

Cette augmentation qui influe sur les charges courantes de la section de fonctionnement de notre Budget Principal CC Usse et Rhône est due à un contexte de crise sur le monde de l'assurance et les collectivités locales, les signataires n'ont jamais été si onéreuses et complexe, et les collectivités peuvent actuellement font face à des demandes d'avenants avec augmentation des primes, franchises voire à des résiliations sèches.

C-11 La participation des Communes au déficit des circuits de transports scolaire vers les écoles maternelles et primaires :

La CC Usse et Rhône, par délibération n°CC 67/2022 en date du 10 mai 2022, a demandé la participation financière des Communes aux circuits de transports scolaires. Cette participation ne concerne que les circuits vers les écoles primaires et maternelles. Il est rappelé que la Communauté de Communes n'est autorité organisatrice des transports scolaires que de second rang, après la Région Auvergne Rhône-Alpes. Les modalités de participations financières sont désormais fixées par convention avec les Communes concernées. Tous ne sont pas concernés dans la mesure où seuls les circuits présentant des déficits font l'objet de conventions.

Cette mesure a été proposée pour compenser les déséquilibres de traitement des circuits en fonction des Communes, dont certaines bénéficient de niveau de service différents. Cette disposition vise donc à rétablir une égalité de traitement entre chaque Communes et à laisser le choix à ces dernières de maintenir leur service.

Exceptionnellement, les montants demandés et titrés en 2023 concernent :

- Les circuits de l'année 2021-2022 à partir du 1^{er} janvier 2022, soit 60 % de l'année (l'année scolaire étant calculée sur 10 mois),
- Les circuits de l'année 2022-2023.

Ont donc été perçus en 2023 les recettes équivalentes à 1,6 année de remboursement.

Pour rappel, les montants demandés aux Communes sont calculés au regard du bilan financier validé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui est validé chaque année avec la CC Usse et Rhône. Les circuits de la Commune de Seyssel Haute-Savoie présentent un cas particulier car ils mêlent à la fois des élèves du collège et des élèves de l'école primaire et maternelle, un prorata est donc appliqué pour que la Commune de Seyssel Haute-Savoie ne participe qu'à hauteur des élèves de primaire et de maternelle. Il en va de même pour Musièges mais le déficit financier ne concerne que les collégiens et celui-ci est donc pris en charge par la CC Usse et Rhône.

Au total, le bilan financier de l'année scolaire 2021-2022 à partir du 1^{er} janvier 2022 et de l'année 2022-2023 est le suivant :

En €	Déficit pris en charge par les Communes		
	2021-2022	2022-2023	Total
Chêne-en-Semine	372	622	994
Contamine-Sarzin	605	1 883	2 488
Desingy	1 463	2 421	3 884
Éloise	29 505	53 883	83 388
Franclens	526	878	1 404
Marlioz	2 532	1 658	4 190
Saint-Germain-sur-Rhône	515	860	1 375
Seyssel 74	5 312	11 131	16 443
Total :	40 830	73 336	114 166

En €	Déficit pris en charge par la CCUR		
	2021-2022	2022-2023	Total
Éloise - Coll. FGY	508	947	1 455
Marlioz - Coll. FGY	445	742	1 187
Marlioz - Coll. SJG	532	887	1 419
Menthonnex - Coll. SEY	1 199	1 998	3 197
Minzier - Coll. FGY	281	468	749
Musièges - Coll. FGY	11 049	18 415	29 464
Seyssel 74 - Coll. SEY	8 110	11 239	19 349
Usinens - Lyc. RUM	1 572	2 620	4 192
Total :	23 696	37 316	61 012

En 2023, les Communes ont participé à hauteur de 114 166 € aux déficits des circuits de transports scolaires, soit du 1^{er} janvier 2022 au 9 juillet 2023. De son côté, la CC Usse et Rhône a participé au déficit des circuits vers les collèges et lycées pour un montant total de 61 012 €.

D- Objectifs pour l'exercice 2024 :

D-1 Les orientations en matière de prospective financière et de fiscalité :

Lors des précédents exercices, les élus ont eu le souci de limiter au maximum les augmentations d'impôts ou de redevances. Depuis la création de la CC Usse et Rhône au 1^{er} janvier 2017, les dispositions suivantes ont été prises :

- Instauration de la taxe GEMAPI et fixation de son montant → Délibération n°CC 002/2018 du 18 janvier 2018,
- Modification du montant de la redevance d'assainissement collectif des eaux usées → Délibération n°CC 195/2018 du 9 octobre 2018,
- Modification du montant de la taxe GEMAPI → Délibération n°CC 70/2020 du 12 mai 2020,
- Nouvelles tarifications relatives à la taxe de séjour → Délibération n°CC 122/2021 du 20 juillet 2021,
- Réajustement des tarifs de la piscine de la Semine pour les écoles et les collèges → Délibération n°CC 134/2022 du 8 novembre 2022,
- Réajustement des tarifs des centres de loisirs → Délibération n°CC 140/2022 du 8 novembre 2022,
- Modification de la tarification d'assainissement non collectif pour les installations non-conformes → Délibération n°CC 156/2022 du 13 décembre 2022,
- Modification du montant de la taxe GEMAPI → Délibération n°CC 47/2023 du 11 avril 2023,
- Modification de la tarification des frais de branchement aux eaux usées → Délibération n°CC 105/2023,
- Modification du montant de la redevance d'assainissement des eaux usées dans le réseau collectif → Délibération n°CC 111/2023,
- Modification de la tarification des visites de contrôle dans le cadre de ventes → Délibération n°CC 112/2023.

À noter que le passage en FPU n'a pas donné lieu à une augmentation du taux de la CFE mais à un lissage dans le temps pour parvenir à un taux moyen pondéré.

Les orientations 2024 en matière de fiscalité ne sont pas amenées à évoluer.

Taxe GEMAPI :

Le solde de la GEMAPI s'est élevé à + 21 024 € en 2023 (voir partie C-4). **En 2024, le SHR prévoit d'augmenter sa participation annuelle. De même, le montant dû au SILA, au titre du bassin versant du Fier, est encore à clarifier.** La tendance tend vers une hausse de la demande de participation financière des syndicats de rivières SHR et SILA. La tendance financière est stable en 2024 pour le Syr'Usse.

À noter que si des travaux devaient survenir sur les ruisseaux orphelins du Rhône, ils seraient à la charge de la CC Usse et Rhône et non du Syr'Usse.

En prenant en compte une recette GEMAPI attendue de 210 000 € pour 2024, ainsi qu'un excédent 2023 de 21 024 €, il n'est pas proposé d'**augmenter la taxe GEMAPI en 2024 et de maintenir son montant à 210 000 €.**

La TEOM :

Sans jamais avoir vu son taux évolué, la TEOM génère un produit en hausse régulière (voir partie C-4) du fait de l'accroissement démographique et de la hausse de la valeur locative d'assiette sur la base de laquelle est calculée. Son évolution est rappelée ici :

	2019	2020	2021	2022	2023
Produit de la TEOM en €	2 010 113	2 064 151	2 101 995	2 224 801	2 425 160

Le produit de la TEOM est calculé sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale²⁴ de la propriété. La valeur des bases était de 23 868 541 € en 2023. À cette base s'applique le taux de 10,06 % délibéré le 10 octobre 2017 (délibération n°CC 325/2017), taux qui n'a pas évolué depuis la création de la CC Usse et Rhône au 1^{er} janvier 2017²⁵.

Lors des cinq derniers exercices de 2019 à 2023, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont évolué (voir partie C-4) avec un solde dépenses/recettes en fonctionnement moyen de + 282 349 € mais un solde dépenses/recettes en investissement de - 328 188 €, **soit un déficit moyen de 45 839 €**.

La tendance de ces dernières années confirme un redressement des recettes d'exploitation. En effet, après une diminution du résultat sur les exercices 2019 (+ 364 545 €), 2020 (+ 287 812 €) et 2021 (+ 126 015 €), il est constaté un regain pour les exercices 2022 (+ 227 433 €) et 2023 (405 919 €). La tendance constatée l'année dernière se confirme en 2023.

La tendance en 2024 est la suivante :

- Les dépenses liées aux marchés de collecte des ordures ménagères, des containers de tri et d'enlèvement des bennes dans les déchetteries devraient se stabiliser, ou augmenter légèrement,
- Une diminution des recettes liées à la revente d'électricité pour soutenir le projet d'investissement sur le futur réseau de chaleur porté par le Sivalor,
- Les dépenses en investissement sont attendues à la hausse avec notamment les trois projets suivants, pour un montant total prévisionnel de 517 998 € en 2024 :
 - Extension de la déchetterie à Seyssel, avec une prévision de 217 184 € en 2024 et 115 277 € en 2025,
 - Aménagement d'un local avec une installation de panneaux photovoltaïques à la déchetterie à Saint-Germain-sur-Rhône pour un montant prévisionnel de 60 814 € en 2024,
 - Poursuite du déploiement des containers aériens ou semi-enterrés dans les Communes de Chilly, Clermont, Desingy, Droisy, Menthonnex-sous-Clermont et Musièges en 2024 pour un montant prévisionnel de 280 000 €.
- À noter la poursuite du remboursement du prêt souscrit lors de la construction de la déchetterie à Seyssel pour un montant de 25 000 € en 2024.

Pour rappel, les dépenses moyennes d'investissement du service déchet s'établissent à 301 530 € par an entre 2019 et 2023. Le montant total des investissements prévus est de 557 998 € en 2024.

²⁴ Il s'agit du loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée.

²⁵ À noter que l'application du taux de 10,06 % aux bases de 21 866 684 € donne un produit de 2 199 788 € et non 2 224 801 € tel que présenté dans le tableau ci-dessus. La différence de 25 013 € est dû à une revalorisation qui survient dans la seconde partie d'exercice.

Toutefois, la valeur locative cadastrale qui sert de base au calcul de la TEOM et dont l'évolution est indexée à l'inflation devrait augmenter de + 3,8 % entre 2023 et 2024. La base de 23 868 541 € de 2023 devrait être portée à 24 775 745 € en 2024, soit un produit estimé de la TEOM (application du taux de 10,06 %) de 2 492 440 €. La hausse du produit de la TEOM est donc estimée à + 67 280 € entre 2023 et 2024. Il faut ajouter à cela la prise en compte du dynamisme démographique, avec une hausse du nombre d'habitants qui connaît une moyenne annuelle de + 167 habitants par an entre 2019 et 2023. Ainsi, le produit de 2 500 000 € de TEOM pourrait être approché en 2024.

Il est proposé de maintenir de taux de la TEOM de 10,06 % du fait de la hausse de la valeur locative cadastrale et le dynamisme démographique²⁶.

Les autres leviers fiscaux :

Depuis la suppression de la taxe d'habitation en 2020 ainsi que la suppression progressive de la CVAE à partir de 2023, la collectivité dispose de moins en moins de leviers fiscaux locaux. Toutefois, la CC Usse et Rhône, outre les taux déjà évoqués pour la GEMAPI et la TEOM, peut agir sur :

- La Cotisation Foncière aux Entreprises (CFE) qui reste une part importante de ses ressources,
- La part intercommunale de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,
- La Taxe de séjour.

Il n'est pas proposé de faire évoluer ces taux pour l'exercice 2024. À noter que, comme pour la TEOM, les valeurs locatives cadastrales, dont l'évolution est liée à celle de l'inflation, vont augmenter en 2024²⁷, ce qui induira une hausse des recettes fiscales pour l'EPCI, sans modifier les taux.

Les tarifs de location d'amarrage du Port de Gallatin à Seyssel :

Le port de Gallatin dispose de 24 anneaux d'amarrage et est situé à Seyssel Haute-Savoie. L'évolution des dépenses et des recettes du port de Gallatin sur les 5 derniers exercices budgétaires 2018-2022 laisse apparaître un déficit d'exploitation, tel que présenté en partie C-4.

Actuellement, la grille tarifaire, qui a évolué en 2023, est la suivante :

- Tarif à l'année : 400 €,
- Tarif au mois : 120 €,
- Tarif à la semaine : 60 €.

Il n'est pas proposé d'augmenter le montant des tarifs de location pour 2024.

²⁶ À titre de comparaison, les taux de TEOM en 2023 étaient les suivants chez les EPCI voisins : 8,30 % pour la CC du Genevois, 10,50 % pour la CC Rumilly Terre de Savoie, 10,77 % pour la CC du Pays de Cruseilles, 10,80 % pour la CC Fier et Usse et 10,97 % pour la CC Terra Valserhône.

²⁷ La hausse est de + 3,8 % au niveau nationale mais peu différer sur le plan local.

Les tarifs de la piscine de la Semine :

Les tarifs de la piscine ont évolué en 2023, par délibération n°CC 31/2023 du 14 mars 2023. Ils sont désormais fixés comme tel :

Tarifs à l'unité :

Tarif de base → 4,00 €

Moins de 6 ans → gratuit

Tarifs des cartes :

Habitants CC Ussets et Rhône → 22,00 €

Jeunes - 16 ans CC Ussets et Rhône → 20,00 €

Habitants hors CC Ussets et Rhône → 30,00 €

Comités d'entreprises → 22,00 €

Colonies de vacances :

Tarifs à l'unité enfant → 2,00 €

Tarifs à l'unité accompagnateur → 2,00 €

Les tarifs pour les écoles et les collèges avaient été modifiés en 2022 et n'ont pas évolué en 2023. Ils sont rappelés ci-dessous :

Elèves des écoles primaires et maternelles de la CCUR	75,00 € - Tarif forfaitaire par classe	Présence obligatoire de 2 MNS
Pour les collèges de Seyssel et Frangy	85,00 € - Tarif forfaitaire par groupe	Présence obligatoire de 1 MNS
Pour les collèges de Seyssel et Frangy le mercredi	50,00 € - Tarif forfaitaire par groupe	Présence obligatoire de 1 MNS

Il n'est pas proposé de faire évoluer la tarification sur la piscine de la Semine en 2024.

Pour un maintien du montant de la redevance d'assainissement :

L'évolution du budget assainissement présentée en partie C-4 présente une amélioration du résultat d'exploitation ainsi que des investissements maîtrisés. En outre, le montant de la redevance a évolué, ainsi que ceux de certains branchement.

C'est pourquoi, dans ce contexte, **il n'est pas proposé d'augmenter les tarifs de la redevance assainissement ainsi que des contrôles et participations aux branchements pour cette année 2024.**

D-2 Le transfert des actifs des ZAE :

Il faut rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2017 (loi NOTRe), la CCUR est compétente en matière de gestion des zones d'activités économique. Les ZAE sont les suivantes :

Nom des ZAE existantes ²⁸	Commune	Attribution des recettes fiscales
ZAE de la Culaz	Challonges	CC Ussets et Rhône (FPU)
PAE de la Semine – ZAC 1	Chêne-en-Semine	CC Ussets et Rhône (FPU)

²⁸ Cette liste ne prend pas en compte les ZAE en projet (ZAC 3 de la Semine à Chêne-en-Semine, ZAE de Chambarin à Anglefort).

PAE de la Semine – ZAC 2	Chêne-en-Semine	CC Usses et Rhône (FPU)
PAE de la Semine – ZAC 3	Chêne-en-Semine	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE de Mabœz existante	Corbonod	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE de Mabœz en cours de viabilisation par la CCUR	Corbonod	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE du Vieux-Moulin	Musièges	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE des Bonnets	Musièges	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-nord	Seyssel 74	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-sud	Seyssel 74	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE de Pont-Rouge	Usinens	CC Usses et Rhône (FPU)

L'état des actifs et des transferts à effectuer a été réalisé pour les ZAC 1 et la ZAE du Vieux-Moulin. Les extensions actuellement menées de la ZAC 3 et de la ZAE de Mabœz à Corbonod (en cours d'aménagement) sont effectuées également car réalisées en direct en comptabilité (projets en cours). Les actions sont à poursuivre car intimement liées à l'avancement de l'inventaire. Les actions se poursuivent en 2024 pour les ZAE suivantes :

Nom des ZAE existantes ²⁹	Commune	Attribution des recettes fiscales
ZAE de la Culaz	Challonges	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE de Mabœz existante	Corbonod	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE des Bonnets	Musièges	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-nord	Seyssel 74	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE des Îles-sud	Seyssel 74	CC Usses et Rhône (FPU)
ZAE de Pont-Rouge	Usinens	CC Usses et Rhône (FPU)

D-3 Gestion de la dette en 2024

- Contexte financier à venir sur 2024

La fin d'année 2023 est marquée au niveau national par l'évolution à la hausse des taux à court et long terme, avec une envolée des taux d'intérêt de 0,62% à 3,5 % entre 2021 et 2023. 2024 devrait se stabiliser grâce à une perspective de croissance (PIB) de 0,7% en 2023 à 1,0 % en 2024, et une perspective d'inflation (€) passant de 5,3 % en 2023 à 3,2% en 2024, voir 2,1% pour 2025.

Au 31 décembre 2023, 5 budgets sur 10 supportaient une dette, et, un emprunt au BA-Assainissement est échu au cours de l'exercice.

Pour rappel, la collectivité avait contracté 3 prêts au cours de l'année 2022 afin de financer les projets d'investissement du mandat toujours en cours :

- 1 prêt pour l'aménagement de la ZAC 3 (sur la BA-ZAC 3),

²⁹ Cette liste ne prend pas en compte les ZAE en projet (ZAC 3 de la Semine à Chêne-en-Semine, ZAE de Chambarin à Anglefort).

- 1 prêt pour le financement de la construction de l'office de tourisme, et ZAE Pont-Rouge sur le budget principal,
- 1 prêt pour la construction de la nouvelle maison de santé sur Seyssel Haute-Savoie (sur la BA-Maisons de santé).

À noter la fin de l'emprunt anciennement contracté pour les réseaux de Menthonnex-sous-Clermont sur le budget Assainissement au 1^{er} avril 2024.

Ci-dessous le tableau concernant la dette détaillée en € pour l'année 2024 (capital + intérêts) :

	<u>Anuités Totales 2024</u>	<i>Capital remboursé en 2024</i>	<i>Intérêts remboursés en 2024</i>	Capital restant dû	Échéance finale de
	(1+2)	(1)	(2)	au 01/01/2024	l'emprunt
Budget Principal	307 640,63 €	240 351,28 €	67 289,35 €	2 501 469,59 €	2047
Annexe Maisons de santé	134 084,40 €	107 659,40 €	26 425,00 €	1 186 570,83 €	2047
Annexe Assainissement	980 096,62 €	700 054,26 €	280 042,36 €	8 574 053,00 €	2040
Annexe ZAC III	506 120,80 €	486 550,08 €	19 570,72 €	2 835 960,07 €	2030
Annexe ZAE Mabœz (Corbonod)	43 709,68 €	42 145,22 €	1 564,46 €	128 462,49 €	2027
TOTAL sur 2024 en €	1 971 652,13 €	1 534 615,02 €	393 327,43 €		

Ci-dessous le tableau concernant la dette en € avec l'évolution des annuités³⁰ de 2024 à 2026 :

5 Budgets soumis à l'emprunt en €	Capital restant dû	Annuités 2022	Annuités 2023	Annuités 2024	Annuités 2025	Annuités 2026	Échéance
Budget Principal (8 prêts)	2 501 469,59 €	217 102,63 €	310 663,24 €	307 640,63 €	304 477,70 €	301 314,77 €	2 036
Budget Maisons de santé (6 prêts)	1 186 570,83 €	50 100,32 €	134 771,47 €	134 084,40 €	133 397,33 €	132 710,30 €	2 036
Budget Assainissement (74 prêts)	8 574 053,00 €	1 028 138,90 €	1 020 553,46 €	980 096,62 €	915 427,68 €	893 453,30 €	2 047
Budget ZAC 3 (2 prêts)	2 835 960,07 €	264 140,94 €	508 483,30 €	506 120,80 €	503 758,30 €	501 395,80 €	2 030
Budget Maboez (1 prêt)	128 462,49 €	43 709,68 €	43 709,68 €	43 709,68 €	43 709,68 €	43 709,68 €	2 027
Total tous budgets	15 226 515,98 €	1 603 181,47 €	1 018 181,15 €	1 971 652,13 €	1 900 770,69 €	1 872 583,85 €	

Capital restant dû janvier 2024.

L'annuité à compter de 2024 pourra être supérieure en cas de souscription d'emprunts dans l'année 2024.

³⁰ Les annuités correspondent à la somme du capital et des intérêts. Les annuités totales (capital + intérêts) correspondent à la période de 2023-2026 avec les éléments connus à ce jour.

D-4 Les financements des projets pour 2024 :

Les investissements menés par la CC Usse et Rhône sont définis ci-après pour chaque projet, en fonction des services qui les gèrent. Ils sont présentés en tant que dépenses et recettes d'investissement dont les sommes sont mêlées. Il s'agit donc du solde des dépenses et des recettes. Les recettes sont générées dans le tableau ci-dessous. Les soutiens financiers reçus sur les projets incluent les subventions³¹ des partenaires le FCTVA, les emprunts et les participations diverses.

Investissements en cours de réalisation et nouveaux projets 2024³² :

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	Solde 2023 ³³	Prévision 2024	Projection 2025 ³⁴	Projection 2026	Projection 2027
Administration générale	48 854	68 914	59 740	57 165	44 860
Acquisition- Informatique	10 940	12 000	18 000	13 000	13 500
Acquisition- Licences	2 478	0 000	5 000	1 000	1 000
Acquisition- Bureautique	0	14 000	10 000	600	612
Acquisition- Mobilier	23 523	1 000	1 020	15 000	1 500
Acquisition- Téléphonie	0	8 000	300	306	312
Acquisition- Véhicule	11 913	40 000	35 000	35 700	36 414
FCTVA	0	- 6 086	- 9 842	- 8 441	- 8 478
Bâtiment – Services techniques	150 509	1 723 914	6 909 221	2 136 531	- 2 262 988
VRD site de la Croisée (Semine)	7 218	251 208	- 33 025	0	0
Site administratif unique	90 149	415 537	1 343 330	- 206 219	- 319 536
Ex-Agri sud-est Frangy (EPF)	27 363	27 363	27 363	0	0
Extension bâtiment technique Semine	0	80 500	53 205	- 10 827	0
Gymnase intercommunal à Frangy	21 025	485 069	3 516 692	1 766 557	- 1 498 445
Ombrières- Parkings de la Croisée (Semine)	0	213 837	387 951	- 102 176	0
Réaménagement de la piscine de la Semine	4 754	120 131	1 664 371	689 196	- 445 007
Vidéo-surveillance Semine	0	12 000	- 1 968	0	0

³¹ Les subventions sont issues des partenaires suivants : les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne via les contrats de massifs ou contrats Leader et l'État (DSIL, DETR, Agence de l'Eau...).

³² Les montants figurent en TTC et incluent le FCTVA lorsque celui-ci s'applique.

³³ Le solde inclus les dépenses et les recettes. Certaines valeurs sont donc négatives quand les recettes sont supérieures.

³⁴ Les montants prévisionnels inscrits dans les colonnes dédiées aux exercices 2025, 2026 et 2027 ne concernent que les projets mentionnés pour 2023 et 2024 et ne prennent pas en compte d'éventuels investissements dont l'engagement interviendrait postérieurement à 2024.

Mur d'escalade- Gymnase Seyssel	0	118 269	- 48 698	0	0
Communication	6 362	18 956	6 719	1 360	2 568
Acquisition et pose de signalétique	6 362	18 956	6 719	1 360	2 568

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	Solde 2023	Prévision 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
Économie	764 212	322 664	- 747 923	- 1 340 724	441 925
ZAC 3 de la Semine (viabilisation + step)	934 120	426 964	- 855 463	- 1 513 000	- 208 075
ZAE de Mabœz (viabilisation)	- 284 999	- 58 675	0	0	0
ZAE des Douattes (Musièges)	0	111 500	86 500	177 000	650 000
ZAE de la Culaz (Challonges)	55 438	- 7 275	0	0	0
ZAE de Pont-Rouge (Usinens)	- 11 109	0	0	0	0
ZAE des Îles-nord et sud (Seyssel 74)	0	115 500	21 040	- 4 724	0
Station-service Musièges	9 606	- 100 050	0	0	0
Viabilisation d'un terrain à la Semine	20 200	2 500	0	0	0
Station-service Semine	40 956	- 167 800	0	0	0
Environnement	302 766	570 734	352 143	182 745	277 500
Containers OMR	267 712	277 500	277 500	277 500	277 500
Élaboration d'un PCAET	18 066	33 042	0	0	0
Travaux dans les 3 déchetteries (StGermain)	0	70 000	- 9 186	0	0
Extension de la déchetterie Seyssel	12 288	190 192	83 829	- 94 755	0
Kiosques à cartons	4 700	0	0	0	0
Gens du voyage	2 798	153 094	56 000	0	0
Aménagement de terrains familiaux	2 798	153 094	56 000	0	0
Mobilités-transport	79 813	2 722 106	2 470 223	- 918 831	- 659 898
Véloroute V62 Sarzin-Frangy	61 621	2 312 034	- 302 320	- 761 846	0
Véloroute V62 Frangy-Mons	0	0	0	0	397 800
Véloroute ViaRhôna Arcine-Usinens	18 192	400 013	2 774 731	- 156 985	- 1 057 698
Aménagement parking covoiturage Marlioz	0	10 059	- 2 188	0	0
Social, Enfance, Jeunesse	1 197 228	- 64 046	- 125 727	0	0
Multi-accueil Seyssel 01	0	35 000	- 5 741	0	0
Multi-accueil Minzier	511 546	37 823	- 119 986	0	0

Maison de santé de Seyssel	685 682	- 136 869	0	0	0
----------------------------	---------	-----------	---	---	---

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	Solde 2023	Prévision 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
Tourisme	44 131	96 971	440 005	- 216 354	- 28 698
Bâtiment base nautique (Seyssel 01)	- 207 435	- 83 176	0	0	0
Réadaptation du site nordique (Corbonod)	2 460	98 967	- 22 661	0	0
Réaménagement refuge (Corbonod)	6 524	3 764	222 539	- 141 842	- 30 000
Port de Gallatin (Seyssel 74)	0	30 000	0	0	0
Nouvel office de tourisme (Seyssel 74)	237 003	- 61 600	- 11 738	0	0
PDIPR	- 4 879	1 316	1 181	1 240	1 302
Base de loisirs Seyssel (snack + WC)	0	100 200	- 11 389	- 231	0
Dragage de la base de loisirs (Seyssel)	10 458	7 500	220 000	- 70 000	0
Base de loisirs Seyssel	0	0	42 073	- 5 521	0
Urbanisme – Aménagement du territoire	14 352	110 374	32 568	32 568	32 568
SCoT Usse et Rhône – Évaluation	0	40 000	0	0	0
AVAP de Clermont	- 2 409	- 626	0	0	0
Évolution du PLUi du Pays de Seyssel	6 238	27 600	10 856	10 856	10 856
Évolution du PLUi de la Semine	6 021	13 600	10 856	10 856	10 856
Évolution du PLUi du Val des Usse	4 682	29 800	10 856	10 856	10 856
Assainissement	413 143	742 000	199 140	187 283	190 428
Administration (véhicules, logiciel...)	44 841	47 000	19 140	7 283	20 428
Travaux postes de refoulement	- 17 257	30 000	0	0	0
Travaux de raccordement de réseaux	79 764	725 000	180 000	180 000	180 000
Réseaux dans les Communes	19 737	0	0	0	0
SD assainissement et plans de zonage	- 66 150	0	0	0	0
Station d'épuration- Anglefort	2 524	0	0	0	0
Station d'épuration- Bassy	860	0	0	0	0
Station d'épuration- Chêne- Marsin	- 78 409	0	0	0	0
Station d'épuration- Corbonod	975	0	0	0	0
Station d'épuration- Droisy	860	0	0	0	0
Station d'épuration- Frangy	1 215	0	0	0	0

Station d'épuration- Marlioz/Contamine	297 356	0	0	0	0
Station d'épuration- StGermain- Cusinens	126 827	- 60 000	0	0	0

D-5 La contraction de nouveaux prêts pour financer les projets en investissement :

Afin de financer le programme d'investissement présenté en partie D-5, de nouveaux prêts vont devoir être contractés, présentés ci-dessous :

→ Budget principal :

Véloroute V62	1 465 533 €
Extension de la déchetterie à Seyssel	192 129 €
Acquisition des containers OM	277 500 €
Construction du site administratif unique	1 043 642 €

Ainsi, quatre prêts devraient être contractés, après arrêt définitif des plans de financement, d'un montant de 2 978 804 € sur le budget principal.

D-6 Finalisation des actions sur la refonte du nombre de budgets annexes :

La CC Usses et Rhône compte deux budgets principaux, celui de la Communauté de Communes et celui du CIAS Usses et Rhône. Sont rattachés au budget principal de la CC Usses et Rhône 8 budgets annexes et à celui du CIAS Usses et Rhône 1 budget annexe.

Les actions menées depuis 2021 sur le nombre de budgets annexes vont être poursuivies en 2024, en lien avec le Service de gestion comptable de Rumilly. Il sera notamment question de :

- Clore définitivement le budget annexe « ZAE de Chambarin » car la zone d'activités à Anglefort initialement projetée n'ira pas à son terme,
- Clore le budget annexe « Port de Gallatin » et de rattacher les services dédiés à cet équipement au budget principal.

Dans la perspective de la création d'une nouvelle ZAE à Musièges, un budget annexe sera ouvert cette année, il s'agira du BA de la « ZAE des Douattes ».

D-7 La gestion des Ressources Humaines (RH) – Évolutions à venir :

En matière de ressources humaines, les points suivants seront abordés en 2024 :

- Travail à mener en vue de l'adhésion obligatoire prévue de tous les agents à un contrat collectif prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 avec une participation de l'employeur qui reste encore en attentes de clarifications de la part du ministère. À noter que la CC Usses et Rhône participe déjà aux contrats de prévoyance des agents qui en ont souscrit un,
- Poursuite des recherches de recrutement d'un(e) éducateur(rice) jeunes enfants,

- Départ à la retraite de 2 agents.

L'année 2024 ne sera pas marquée par d'autres enjeux en matière de ressources humaines. Les équipes resteront confortées comme elles le sont actuellement.

E- Signatures

Fait à Seyssel, le 12 mars 2024,

**Le Président,
Paul RANNARD**

**La Vice-présidente déléguée aux Finances,
Sylvie TARAGON**

F- Table des sigles

AC	Attribution de compensation	FPU	Fiscalité Professionnelle Unique
ADS	Application du Droit du Sol	GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations
AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité	HT	Hors Taxes
AMO	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	IFER	Indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
AVAP	Aire de mise en Valeur Architectural et Paysager	NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
BA	Budget Annexe	OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
BCLB	Bureau de Contrôle de Légalité Budgétaire	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
BP	Budget Principal	PAE	Parc d'Activités Économiques
CC	Communauté de Communes	PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises	PDIPR	Plan Départemental d'Itinéraire Pédestres et de randonnées
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CIAS	Centre Intercommunal d'Actions Sociales	RAMi	Relais d'Assistants Maternelles intercommunal
CPS	Compensation Part-Salaires	RH	Ressources Humaines
CCUR	Communauté de Communes Usse et Rhône	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	SHR	Syndicat du Haut-Rhône
DCRTP	Dotation de Compensation des Recettes de la Taxe Professionnelle	SILA	Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	SLHS	Société Laitière des Hauts de Savoie
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement	SMECRU	Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques	SPAC	Service Public d'Assainissement Collectif
DOB	Document d'Orientation Budgétaire	STEP	Station d'épuration
DRCL	Direction des Relations avec les Collectivités Locales	TASCOM	Taxe sur les Surfaces Commerciales
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EHPAD	Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes	TF	Taxe sur le Foncier
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	TFNB	Taxe sur le Foncier Non Bâtie
EPIC	Établissement Public Industriel et Commercial	TP	Taxe Professionnelle
FNE	France Nature Environnement	TTC	Toutes Taxes Comprises
ETP	Équivalent Temps-Plein	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	ZAE	Zone d'Activités Économiques